

Mise en vente des nouveaux garages rue Courte

Dans le cadre de la rénovation du centre-ville, la Ville a conduit la restructuration complète de l'îlot "rue Courte", avec la démolition d'anciens bâtiments et la construction de cinq garages neufs, surmontés d'un parking réaménagé rue Centrale.

Pour assurer la gestion commune des espaces et équipements partagés, il est nécessaire de créer une Association Syndicale Libre (ASL) regroupant la Ville et les futurs propriétaires des garages.

Cette association gèrera notamment l'entretien, les assurances et la structure de l'immeuble.

Une organisation claire et durable garantissant la bonne gestion de ce nouvel ensemble immobilier.

Les cinq garages neufs de l'îlot rue Courte seront prochainement proposés à la vente, en priorité aux propriétaires occupants du centre-ville.

Un cahier des charges précise les modalités de vente, d'analyse des offres et les conditions de cession.

Une seconde délibération viendra confirmer les ventes définitives. Les prix de départ sont fixés entre 15 300 € et 22 100 €, selon la surface (de 21 à 30 m²).

Une belle opportunité pour les habitants de se doter d'un garage, sécurisé et idéalement situé au cœur de la ville.

Viabilité hivernale : un partenariat local pour un service efficace

Afin d'assurer le bon déneigement et le salage des routes communales pendant l'hiver, la Ville renforce son dispositif de viabilité hivernale. Une convention a été signée avec un agriculteur à la retraite de la commune, qui interviendra sur la partie basse de la Ville.

En complément, un vacataire est recruté pour assurer les opérations sur la partie haute de la Côte Saint-André.

Un partenariat de proximité qui garantit des routes praticables et la sécurité de tous, même en cas d'intempéries.

Logement : la Ville soutient le logement social

La commune accorde sa garantie d'emprunt à Alpes Isère Habitat pour financer des travaux d'amélioration dans la Résidence Les Dauphins, située rue Victor Hugo.

Ce dispositif permet à l'organisme de logement social de réaliser une opération d'acquisition-amélioration dans de bonnes conditions financières, tout en préservant des loyers accessibles.

La Ville s'engage à hauteur de 35 % de la garantie, soit 51 378 €, aux côtés de Bièvre Isère Communauté qui apporte également la même garantie.

Une action concrète pour soutenir le parc locatif.